

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2016

Le 17 mars 2016 à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BOSSÉ, maire, à la suite de la convocation adressée lui-même, le 10 mars 2016.

Etaient présents : M. Fabien BOSSE, Mme Anny PROD'HOMME, M. Frédéric MONNIER, Mme Marie-Annick ELUARD, Suzanne BOISSEAU, M. Stéphane CADEAU, M. Louis PERRAULT, Patrick GOHIER, Mme Karine VIGNERON, Mme Virginie BERGUA

Etait excusé : M. Samuel DELANOE

A été nommée secrétaire de séance : M. Louis PERRAULT

Le compte rendu du 25 février 2016 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

DEL 16-13 vente parcelle de terrain « lotissement des Noisetiers »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que Monsieur Régis HOINARD et Mlle Laëtitia JACQUES domiciliés 9 rue de la libération, ont signé une promesse d'acquisition concernant la parcelle de terrain répertoriée au cadastre A 1690 d'une superficie de 821 m², située « Lotissement des noisetiers » au 6 impasse des lilas du 24 février 2016.

Monsieur Régis HOINARD et Mademoiselle Laëtitia JACQUES s'engagent à payer ce terrain au comptant, suivant le prix fixé par le conseil municipal en date du 29 octobre 2015 n° DEL 15-82, soit 25€ euros H.T. le mètre carré, les frais d'actes et d'enregistrement seront à leur charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de vendre la parcelle de terrain, répertoriée au cadastre A 1690 d'une superficie de 821 m² à Monsieur Régis HOINARD et Mlle Laëtitia JACQUES, moyennant le prix de 25€ euros HT le mètre carré suivant délibération du conseil municipal en date du 29 octobre 2015 n° DEL 15-82, les frais d'acte et d'enregistrement seront à la charge des acquéreurs,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou un adjoint en cas d'absence du maire pour effectuer toutes les démarches utiles concourant à la réalisation de cette décision, pour signer tous documents dans le cadre de ce dossier et notamment l'acte de vente à intervenir avec Monsieur Régis HOINARD et Mlle Laëtitia JACQUES.

DEL 16-14 Subvention à l'association Familles Rurale de Saint Michel des Chanveaux 2016 : attribution

Vu le dossier déposé par l'association Familles Rurale de Saint Michel les Chanveaux,

ENTENDU le présent exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

DECIDE d'attribuer une subvention à l'association Familles Rurale de Saint Michel et Chanveaux, la somme de 60€.

PRECISE que les crédits sont ouverts au compte 6574 du BP 2016,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives à la décision précitée.